

P2P: un label canadien finance la défense d'une famille 'pirate'

Pour les dirigeants de la société d'édition indépendante Nettwerk Music Group, l'intervention était inévitable. Car parmi les chansons téléchargées par la dite famille Gruebel, il y a des morceaux de l'artiste Avril Lavigne, qui est une des clientes du label.

Dans un communiqué, Nettwerk a annoncé qu'il financerait la défense de la famille Gruebel. Une nouvelle étonnante et suffisamment rare pour être relevée... Les industriels de la musique préférant généralement être indemnisés plutôt que de payer la défense des pirates qu'elles attaquent. Le patron de Nettwerk, Terry McBride, explique ses motivations : *« les actions répressives que mènent actuellement la RIAA ne sont pas dans l'intérêt des artistes dont nous avons la charge »*. *« L'abus de procédure ne répond pas à notre objectif qui est de permettre à un artiste de se développer. L'idée de litige tue la créativité et la passion, et cela détruit ce business que j'aime par dessus-tout. »* L'avocat de Chicago Charles Lee Mudd défendra la famille Gruebels. Interrogé pas la presse canadienne, Mudd a déclaré que la RIAA avait abusé dans son utilisation de la loi et il estime que ces poursuites devraient être utilisée comme *« des boucliers et non des sabres »*. La RIAA a demandé à la famille de payer un dédommagement de 9.000 dollars, réduit à 4.500 si elle décidait de régler cette note tout de suite. Nettwerk a déclaré que si le jugement venait confirmer cette condamnation, elle paierait avec ses propres deniers cette amende.